



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

#### Stratégie Réseaux électriques: modifications à l'échelon des ordonnances

Le 15 décembre 2017, le Parlement a adopté la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques (FF 2017 7485; autrement dit la «Stratégie Réseaux électriques»). Cette loi implique la révision partielle de la loi du 24 juin 1902 sur les installations électriques (LIE; RS 734.0) et de la loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApEI; RS 734.7). Différentes ordonnances découlant de ces lois doivent donc être adaptées.

Date d'ouverture: 8 juin 2018

Date limite: 1<sup>er</sup> octobre 2018

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de l'énergie, Division droit, force hydraulique et gestion des déchets radioactifs, 3003 Berne, tél. 058 465 03 38, [www.netzentwicklung.ch](http://www.netzentwicklung.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

19 juin 2018

Chancellerie fédérale